

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 20/02/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Olivier MAGUET

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

**CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LA RÉGIE DU CAMPING MUNICIPAL
- (D 2023 118)**

Le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste de travailleur saisonnier pour assurer la préparation de la saison et le fonctionnement du camping municipal et la régie ; il indique que ce poste sera à temps partiel du 1^{er} mars au 31 mars 2023, puis à temps complet pendant la période d'ouverture du camping municipal du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ la création d'un poste de travailleur saisonnier du 1^{er} mars 2023 au 30 septembre 2023 à 17,5/35^{ème} sur la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023 et à 35/35^{ème} sur la période du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 pour le fonctionnement et la régie du camping municipal,

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement pour pourvoir ce poste,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

